



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 08.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003483

Canton: GE

Entité de publication:

SFB, Société Financière des Bastions SA, Chemin Doctoresse-Champendal 4, 1206 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Beaulac SA, Société Financière d'Investissement avec SFB, Société Financière des Bastions SA

2. Publication

Organisation transférante:

Beaulac SA, Société Financière d'Investissement
CHE-101.741.252
chemin Doctoresse-Champendal 4
1206 Genève

Organisation reprenante:

SFB, Société Financière des Bastions SA
CHE-101.616.859
Chemin Doctoresse-Champendal 4
1206 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 06.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

06.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

SFB, Société Financière des Bastions SA
Chemin Doctoresse-Champendal 4
1206 Genève